

Etat des Textes en rapport avec les Assurances
Publiés par le JO au cours de l'année 2005

N°	Réf. Journal Officiel	Nature /Réf /du Texte	Objet	Observations
01	- JO N° 85 du 30 décembre 2004 P.17	-Art 53 de la loi n°04-21 du 29 décembre 2004 portant loi de finance pour 2005	Art 53 : « La provision pour risque catastrophiques que les société d'assurance et ou de réassurance agréé sont tenues de constituer dans le cadre de l'assurance des effets de catastrophes naturelles..... »	- Application de l'article 53 de la loi n° 04-21 du 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005.
02	- JO N° 85 du 30 décembre 2004 P.24	Art 83de la loi n°04-21 du 29 décembre 2004 portant loi de finance pour 2005	Art 83 : «le trésor est autorisé à financer le déficit résultant des opérations de réassurance des risques de catastrophes naturelles. »	- Application de l'article 09 de l'ordonnance n°03-12 du 26 août 2003 relative à l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles et à l'indemnisation des victimes.
03	JO N° 85 du 30 décembre 2004 P.24	Art 76de la loi n°04-21 du 29 décembre 2004 portant loi de finance pour 2005	Art.76 : «Il est ouvert un compte d'affectation spéciale du Trésor n° 302-042 intitulé "fond de calamités naturelles et de risques technologiques majeurs" »	Application de l'article 33 de la loi n°83-19 du 30 décembre 1983 portant loi de finance pour 1984 (modifié et complété par l'article93 de la loi n°99-11 DU 23 décembre 1999 portant loi de finance pour 2000).

04	JO N° 15 du 27 Février 2005, Page 23	-Arrêté du 13 Décembre 2004	-Fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du Fonds de garantie automobile.	
05	JO N° 22 du 27 Mars 2005, P.13	-Arrêté du 23 Janvier 2005	-Portant approbation du règlement de la commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse n° 04-03 du 9 septembre 2004 relatif au fonds de garantie.	
06	JO N° 29 du 24 Avril 2005, P.17	- Décret exécutif n° 05-131 du 24 avril 2005.	-Modifiant et complétant le décret exécutif n° 90-402 du 15 décembre 1990, portant organisation et fonctionnement du "Fonds de calamités naturelles et de risques technologiques majeurs".	
07	JO N° 37 du 29 Mai 2005, Page 23	-Arrêté du 20 Mars 2005	-Le présent arrêté a pour objet de préciser les modalités de financement du déficit résultant des opérations de réassurance des risques de catastrophes naturelles.	- Application de l'article 83 de la loi n° 04-21 du 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005.

08	JO N° 71 du 23 Octobre 2005, Page 16	-Arrêté du 15 Août 2005	-Modifiant l'arrêté du 2 octobre 1997 fixant les paliers de compétence liés aux garanties d'assurance des exportations.	-Modification de l'article 2 de l'arrêté du 2 octobre 1997, fixant les paliers de compétence liés aux garanties d'assurance des exportations.
09	JO N° 71 du 23 Octobre 2005, Page 16	-Arrêté du 15 Août 2005	- Modifiant et complétant l'arrêté du 9 octobre 1997 portant approbation du règlement intérieur de la commission d'assurance et de garantie des exportations	-Modifie et complète les articles 5 et 10 du règlement intérieur de la commission d'assurance et de garantie des exportations annexée à l'arrêté du 9 octobre 1997, susvisé.
10	JO N° 71 du 23 Octobre 2005, Page 17	Arrêté du 15 Août 2005	Modifiant l'arrêté du 9 octobre 2000 fixant la liste nominative des membres de la commission d'assurance et de garantie des exportations.	

11	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.7	-Arrêté du 14 février 2005	Fixant la liste nominative des membres du Conseil national des assurances.	Application des articles 4 et 5 du décret exécutif n°95-339 du 30 octobre 1995 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil national des assurances.
12	JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.8	- Arrêté du 29 Mai 2005	Modifiant l'arrêté du 18 novembre 1997 portant agrément de la "Société Trust Algeria d'assurance et de réassurance".	
13	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.9	- Arrêté du 29 Mai 2005	Modifiant l'arrêté du 6 avril 1998 portant agrément de la "Société nationale d'assurance (SAA)"	
14	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.9	- Arrêté du 29 Mai 2005	Modifiant l'arrêté du 6 avril 1998 portant agrément de la "Compagnie centrale de réassurance (CCR) ".	
15	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.9	- Arrêté du 29 Mai 2005	Modifiant l'arrêté du 5 août 1998 portant agrément de "l'Algérienne des assurances".	
16	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.10	- Arrêté du 29 Mai 2005	-Modifiant l'arrêté du 18 juillet 1999 portant agrément de la "Compagnie d'assurance et des hydrocarbures".	

17	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.10	- Arrêté du 29 Mai 2005	-Modifiant l'arrêté du 26 mars 2000 portant agrément de la société "Al Baraka Oua El Amane d'assurance et de réassurance".	
18	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.11	- Arrêté du 29 Mai 2005	-Modifiant l'arrêté du 6 novembre 2000 portant agrément de la "Compagnie algérienne des assurances (CAAT)".	
19	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.11	- Arrêté du 29 Mai 2005	-Modifiant l'arrêté du 6 novembre 2000 portant agrément de la "Compagnie algérienne d'assurances et de réassurance (CAAR)".	
20	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.12	- Arrêté du 29 Mai 2005	-Modifiant l'arrêté du 8 juillet 2001 portant agrément de la "Société Générale Assurance Méditerranéenne (GAM)".	
21	-JO N° 77 du 30 novembre 2005, P.12	- Arrêté du 29 Mai 2005	-Modifiant l'arrêté du 30 octobre 2001 portant agrément de la "Société Al Rayan Insurance CO-SPA".	
22	- JO N° 80 du 11 décembre 2005, P.21	- Arrêté du 29 janvier 2005	-Agrément de la société à responsabilité limitée dénommée SARL « ASGEN » en qualité de société de courtage d'assurance.	-Gérée par CHOUDAR Ahmed.

23	- JO N° 80 du 11 décembre 2005, P.21	-Arrêté du 07 Juin 2005	-Portant agrément de la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA).	
24	- JO N° 80 du 11 décembre 2005, P.22	-Arrêté du 13 Juin 2005	-Portant agrément de l'EURL "CAP ASSURANCE" en qualité de société de courtage d'assurance.	-Gérée par M.Seghier Lahouari
25	- JO N° 80 du 11 décembre 2005, P.22	-Arrêté du 13 Juin 2005	- Portant agrément de la SARL "B&K CONSEIL, PLACEMENT ET COURTAGE" en qualité de société de courtage d'assurance.	-Gérée par M.Mahi Ali
26	- JO N° 80 du 11 décembre 2005, P.23	-Arrêté du 30 Juillet 2005	-Portant agrément à la société "ALLIANCE ASSURANCES".	
27	- JO N° 80 du 11 décembre 2005, P.23	-Arrêté du 13 Juin 2005	- Portant retrait d'agrément à la "SNC GUESSESMA, BENBRINIS & Cie" en qualité de société de courtage d'assurance	